



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 janvier 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 janvier 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 janvier 2005

**Pré-programme de restauration et de valorisation du Marais de
Galuchet**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Alain GARCIA.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2005

DELIBERATION D20050053

Galuchet

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Par délibération du 3 décembre 2004, le Conseil Municipal a validé un programme d'acquisition et de mise en valeur du Marais du Galuchet dans le cadre des financements européens Natura 2000.

En effet, la zone humide du Marais du Galuchet, en raison de la présence d'habitats naturels et d'espèces végétales et animales protégées, est inscrite depuis 2002 dans le périmètre Natura 2000.

Dans la perspective de préserver ce site, un pré-programme de restauration et de valorisation a été établi sur la base des orientations du précédent dossier Life Nature présenté en 2003 mais non retenu par la Commission Européenne

Le projet s'articule en cinq volets :

1. Acquisitions

Actuellement, la Ville de Niort possède 40 % de la surface de ce Marais. L'acquisition du parcellaire restant, qui a débuté en 2004, s'échelonne sur 5 années pour un coût global de 106 500 €.

2. Etudes

Des études doivent être menées préalablement aux travaux de restauration sur la base de diagnostics (topographique et hydraulique, biologique). Leur objectif est de définir les orientations et la gestion optimales en matière de travaux et de décliner un plan d'action technique. Leur coût est estimé à 60 000 €.

3. Travaux de restauration

La préservation du Marais doit donner lieu à une restauration complète de ses milieux naturels : terrées (entretien des plantations existantes et reboisement), réseau hydraulique, roselières. De plus, une gestion pastorale des prairies s'impose avec la mise en place de clôtures. Le montant de ces travaux est évalué à 196 430 €.

4. Valorisation pédagogique

La protection du Marais de Galuchet s'accompagne d'une démarche de valorisation pédagogique qui vise à sensibiliser tout public sur le sens et l'intérêt de la préservation de ce site. Pour ce faire, il est prévu un plan d'ensemble, appelé plan d'interprétation, à travers des actions d'informations, d'animations et de formations. Les dépenses d'investissement sont chiffrées à 165 000 € et celles en fonctionnement correspondent à environ 10 000 € annuels.

5. Suivi – Entretien

Afin de pérenniser les travaux de restauration, des opérations d'entretien et un suivi biologique pour mesurer les effets induits sont nécessaires. La dépense annuelle est respectivement de 12 000 € et 4 000 €.

Dans la mise en œuvre de ce grand projet, la ville de Niort, maître d'ouvrage, peut bénéficier d'un partenariat financier (voir tableaux des coûts et financements ci-annexés) mais également d'un soutien technique.

Notamment, le Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin, en tant que structure animatrice du site Natura 2000, se propose d'apporter un appui technique et d'accompagner la Ville dans son projet, tant dans le suivi des études et des travaux de restauration que lors des phases de valorisation et d'entretien. De même, des associations niortaises de protection de l'environnement, qui se préoccupent de cette zone sensible, peuvent également être associées au projet.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider le programme de restauration et de valorisation ainsi établi et de lancer les démarches de demandes de subvention principalement auprès des organismes suivants :

- Direction Régionale de l'Environnement
- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Conseil Général

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- valider le pré-programme de restauration et de valorisation du Marais du Galuchet
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à demander les subventions correspondantes aux organismes précités.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Amaury BREUILLE

[Ordre du jour](#)